

Le Centre de Saignelégier très majoritairement favorable au Conseil général

À l'approche de la votation communale du 27 septembre, Le Centre de Saignelégier a débattu de la création d'un Conseil général. Au terme de la discussion, les personnes présentes se sont prononcées très majoritairement en faveur de ce changement et invitent la population à participer à la votation, vu l'importance de cette modification de l'organisation communale. La mise en place d'un Conseil général implique principalement le transfert des compétences décisionnelles de l'Assemblée communale vers un législatif de 21 membres élus par les citoyens. Pour Le Centre, un Conseil général permet avant tout de renforcer la qualité du débat démocratique. Les élus disposent des dossiers en amont, les étudient et les discutent avant les séances, ce qui favorise des décisions mieux préparées et un suivi optimal des dossiers sur l'ensemble de la législature. Le Conseil général permet également une représentation plus large et plus stable de la population, en donnant aussi davantage de place aux différentes sensibilités politiques, associatives, sportives ou culturelles de la commune. Un autre garde-fou important est le maintien du vote populaire obligatoire pour les engagements financiers dépassant 10 % du budget communal, soit environ 1,4 million de francs. Au-delà de ce seuil, la décision ne revient donc pas au seul Conseil général, mais reste entre les

maines de la population. Pour Le Centre, il ne s'agit pas de retirer son pouvoir à la population, mais de faire évoluer la manière dont les décisions communales sont préparées et débattues. Les instruments de démocratie directe, notamment le référendum et l'initiative communale, restent par ailleurs disponibles. Le Centre de Saignelégier invite donc les citoyennes et citoyens à se rendre aux urnes le 27 septembre et à prendre position sur cette importante évolution institutionnelle pour la commune.

Le Centre - Saignelégier